



Communiqué SNJ-CGT

Indépendance rédactionnelle : le crime d'Aude Lancelin

Aude Lancelin, directrice adjointe de la rédaction de *l'Obs*, a été licenciée le 20 mai dernier. Officiellement pour motif « managérial ». En fait ce que lui reproche Claude Perdriel (toujours actionnaire à 34%) et il s'en explique sur le site du *Figaro*, c'est de publier dans les pages « Débats » des points de vue qui seraient contraires à la charte du journal et à sa ligne éditoriale « social-démocrate » , bref de donner trop de place à la « gauche radicale » et à Nuit Debout.

Effectivement il existe une charte de déontologie à *l'Obs* depuis avril 2004, par ailleurs actualisée avec les nouveaux actionnaires. Elle stipule que les « *débats sont ouverts et le pluralisme d'opinion des éditorialistes doit être respecté* ». Elle précise même que c'est au comité éditorial de veiller au respect de la ligne éditorial... Tous ces principes édictés ont été bafoués.

Une preuve de plus que les chartes déontologiques si chères à nos législateurs ne garantissent en rien l'indépendance des rédactions vis à vis des actionnaires.

Le SNJ-CGT apporte tout son soutien à la rédaction de *l'Obs* qui a voté à 80% une motion de défiance et qui refuse de voir interférer les actionnaires dans l'exercice de leur métier.

Montreuil, le jeudi 2 juin 2016